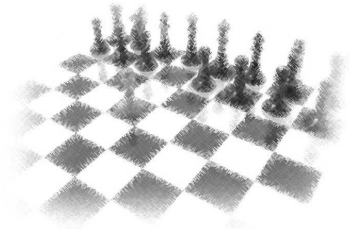




Avoine

La Politique Sportive



LA POLITIQUE SPORTIVE

La société française subit certaines vagues de fond qui modifient, entre autres choses, les pratiques sportives. L'aspiration à l'épanouissement individuel, le temps de loisirs lié au progrès technologiques sont autant de mouvement qui influent sur les pratiques sportives.

Les collectivités territoriales ont un rôle prépondérant dans la pratique sportive en conduisant et en mettant en œuvre des politiques sportives en adéquation avec leur territoire. C'est à ce titre que la commune d'Avoine intervient en:

- Animant et organisant des activités physiques et sportives en milieux scolaires et extrascolaires.
- Proposant des actions et des manifestations sportives.
- Gérant et en entretenant de nombreux équipements sportifs.
- Soutenant financièrement et matériellement les associations.

La municipalité d'Avoine est attentive à cette évolution et adapte sa politique sportive aux besoins de sa population.

LES AXES DE LA POLITIQUE SPORTIVE

Favoriser la pratique sportive pour le plus grand nombre

Les besoins en activités physiques et sportives croissent et tendent à se diversifier. C'est un mouvement en profondeur qui concerne aussi tous les âges et toutes les catégories socioprofessionnelles. Cette diversité de pratique a pris, au cours de dix dernières années, une importance accrue dans les clubs et en dehors.

La pratique du sport et des activités physiques doit être guidée par un souci humaniste et doit permettre à tous l'accès aux activités de façon adaptée selon les besoins, les aptitudes, les possibilités et les motivations de chacun.

Le sport pour tous constitue un enjeu. Le mouvement associatif est acteur de ces évolutions. Sa responsabilité doit s'affirmer pour une véritable reconnaissance de la dimension «pour tous».

Les projets et les actions qui permettent le développement des animations sportives, les pratiques de loisirs et de détente ainsi que les pratiques d'entretien sont encouragés.

Faciliter un accès à tous sur des équipements sportifs performants

Pour optimiser le niveau de prestation pour les utilisateurs, une maintenance, une rénovation et une évolution du patrimoine sportif existant sont nécessaires. La gestion des équipements est une mission du service des sports, lequel doit se doter de moyens nécessaires pour proposer un service public de qualité.



Intégrer le sport comme outil d'éducation et de citoyenneté

Sport et éducation

Durant le temps scolaire, l'Education Physique et Sportive permet d'induire un certain nombre d'apprentissages incontournables lorsque l'on parle de socialisation et de prise d'autonomie.

Prendre en compte, faciliter et permettre au jeune de vivre sa pratique physique et sportive au quotidien apparaît comme essentiel dans la dimension éducative à laquelle il peut prétendre.

L'objectif est de faciliter dans la mesure du possible l'accès aux installations sportives à tous les établissements scolaires. L'intervention de personnels qualifiés permet à double titre l'apprentissage d'un certain nombre de disciplines telles que les sports collectifs et individuels et d'accompagner l'équipe d'enseignants en charge des enfants.

Durant le temps péri et extra scolaire, la Municipalité souhaite développer l'accès à une véritable culture sportive pour tous les jeunes par le biais d'actions menées en concertation avec les services de la CCV, les associations et la commune.

Sport et santé

La pratique sportive et l'activité physique orientées vers un objectif d'hygiène et de prévention seront favorisées par la Municipalité.

Sport et citoyenneté - Sport et insertion

La politique de la commune vise aussi à adapter et intégrer l'évolution des pratiques physiques et sportives au niveau local en proposant des rendez-vous et des rassemblements pour tous les publics.

Le sport vecteur de communication est porteur de valeurs essentielles telles que l'échange et l'intégration. Il contribue de la sorte à l'accès à la citoyenneté.

La municipalité désire développer l'animation, l'éducation sportive sur l'ensemble des espaces sportifs de la commune. Permettre à tous, à chacun, aux groupes ou aux familles d'accéder à une pratique sportive est un des objectifs de la commune. Développer une véritable culture des pratiques physiques et sportives est une des finalités de la commune.

Soutenir et accompagner les associations sportives locales

Les associations contribuent à tisser un lien social. Grâce à leur implication, elles parviennent à mettre en œuvre diverses animations.

La municipalité a la volonté d'accompagner les associations afin de leur permettre d'optimiser leurs prestations et l'animation sportive. Ceci passe notamment par la qualité de l'encadrement.

La municipalité engagera une politique de contractualisation avec la mise en place d'un conventionnement global (financier, utilisation des installations, aides diverses etc.) sur la base d'un document cadre : la charte sportive.

En somme la commune souhaite favoriser la pratique sportive qu'elle soit de loisir ou compétitive autour de :

- L'éducation et l'animation sportive de tous (enfants, jeunes, adultes, seniors)
- L'intégration de tous les publics
- Les dynamiques régies par le principe de la performance individuelle ou collective

La ville développe son aide aux associations selon plusieurs critères

Une subvention de fonctionnement

Le sport de masse et de haut niveau impacte considérablement l'image de la commune. Cela représente de ce fait un vecteur promotionnel et privilégié. Valeur d'exemple, cela favorise également la participation de sa jeunesse à la pratique sportive.

L'organisation d'actions spécifiques événementielles est aussi soutenue par la collectivité.


Une subvention exceptionnelle

Néanmoins, afin de répondre aux contraintes d'organisations des manifestations sportives exceptionnelles des associations, une demande de subvention exceptionnelle pourra être faite sur la base d'un dossier de présentation et du budget prévisionnel s'y rapportant. Après validation et accord de la commune, une convention sera alors établie avec l'association organisatrice.

Une aide indirecte

Egalement, la commune développe son aide indirecte essentiellement par:

- L'entretien et la maintenance des équipements sportifs
- La mise à disposition des installations municipales
- Un soutien pourra être apporté pour une demande spécifique d'aide en matériel ou en équipement sportif demandant un financement particulier (notamment en investissement)
- Une éventuelle mise à disposition de personnel (ETAPS) auprès des associations

A decorative horizontal line with a wavy, undulating pattern, transitioning from light green on the left to dark green on the right.

La volonté municipale est de soutenir la vie associative par le biais d'une assistance du Service des Sports, tant pour l'appui logistique sur les équipements que pour l'organisation des manifestations sportives.

Ce soutien s'inscrit dans un cadre d'actions cohérentes répondant à l'intérêt général. L'équipe municipale par l'intermédiaire du Maire et de l'Adjoint délégué aux Sports, assistés par le directeur des Sports, s'y engagent.

L'ensemble doit s'organiser dans un esprit de concertation élargie avec l'ensemble des partenaires institutionnels, sportifs et scolaires.

Cette concertation contribuera pour l'ensemble des projets à la concrétisation des objectifs visés dans cette politique sportive.